



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13831
3 mars 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 108^{ème} séance plénière de sa trente-quatrième session, le 18 décembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/192 intitulée "Question de la Rhodésie du Sud"^x, au paragraphe 10 de laquelle elle

"Demande au Conseil de sécurité de suivre attentivement la situation jusqu'à l'accession du peuple du Zimbabwe à l'indépendance véritable et à l'instauration du gouvernement par la majorité."

^x Cette résolution n'est pas reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/34/192.

